

L'ÉCHO DES QUINCONCES

"C'est une triste chose de songer que la nature parle et que le genre humain n'écoute pas." Victor Hugo

Et si on respectait la loi ?

Le volontarisme peut être une qualité mais l'entêtement est un regrettable défaut.

Le jugement du Tribunal administratif de Bordeaux du 10 juillet 2013, qui a annulé le PLU d'Andernos dans sa totalité, énumère une longue série de motifs plus pertinents les uns que les autres en s'appuyant strictement sur les lois en vigueur.

La requête en annulation déposée par notre association était consolidée par un déféré du Préfet exigeant la non constructibilité du secteur du Coulin.

On peut se féliciter de voir de nombreuses atteintes à l'environnement ainsi remises en cause, et on ne peut que regretter un entêtement qui va coûter fort cher aux finances de la commune – et qui bloque bien des projets raisonnables de nombreux Andernosiens.

L'appel interjeté par la commune sur ce jugement n'a aucun sens sur le plan juridique, et nous sommes persuadés que la Cour administrative d'appel confirmera le jugement de la première instance.

Est-ce une manœuvre pour gagner du temps ? Réponse dans quelques mois...

En entendant, chacun de nous doit rester motivé pour que nous parvenions à sauver définitivement le site dans son intégralité.

Maurice Soubirou

Compte-rendu Assemblée générale du 26 août 2013

La Sauvegarde des Quinconces St-Brice a tenu le 26 août 2013 sa 25^{ème} assemblée générale en présence d'environ 80 personnes malgré la concurrence du grand soleil et de la marée haute de fort coefficient.

Sur un effectif stable d'un millier d'adhérents, 539 sont à jour de leur cotisation et 245 pouvoirs ont été adressés.

Le compte-rendu de la 24^{ème} assemblée générale du 17 août 2012 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉS

La secrétaire Annie Roux confirme l'action permanente du conseil d'administration qui s'est réuni tous les 2 mois. Elle énumère et commente les manifestations organisées par l'association et celles auxquelles elle a participé : Journées du patrimoine, dîner d'hiver, Journée plages et forêt propres, pique-nique à la Pointe des Quinconces, sans oublier les visites guidées et les balades au clair de lune, avec le concours de l'Office de tourisme, suivies par plus de 400 personnes cette année.

Elle rappelle la participation active de l'association aux travaux de la CEBA, qui suit de près tous les sujets sensibles intéressant la protection de la nature : enquêtes publiques, PLU des communes, PNM, SCOT du Bassin d'Arcachon et du Val de L'Eyre.

En cette 25^{ème} assemblée générale, elle exprime au nom du conseil d'administration une pensée pour François Lamoureux, notre défunt président fondateur.

RAPPORT FINANCIER

Maurice Soubirou présente les comptes de l'exercice 2012-2013 établis par la trésorière Christine Meynard.

Recettes

Cotisations et dons	5 749 €
Vente Boutique	62 €
Visites guidées	1 204 €
Dîner d'hiver	1 289 €
Total recettes	8 304 €

Dépenses

L'Echo des Quinconces	1 369 €
Affranchissements	359 €
Fournitures de bureau	298 €
Assurance RC	330 €
Maintenance site Internet	550 €
Abonnement boîte postale	70 €
Honoraires et frais avocat	1 322 €
Frais de réception	217 €
Dîner d'hiver	1 289 €
Indemnités guide naturaliste	1 120 €
Adhésion à autre association	20 €
Total dépenses	6 944 €

Résultat exercice 2012-2013 1 360 €

Situation au 15.08.2012	7 132 €
Recettes 2012-2013	8 304 €
Intérêts compte livret	34 €
Dépenses 2012-2013	6 944 €

Situation au 15.08.2013 8 526 €

... auxquels il convient d'ajouter les 1 200 € que la commune d'Andernos a été condamnée à nous verser au titre des frais de justice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les 4 membres sortants : Claude Perreaud, Jacqueline Reinhardt, Georges-Michel Fourgeot et Bernadette Antonini, se représentent.

Sont approuvés à l'unanimité le rapport moral et d'activités, le rapport financier et le renouvellement du conseil d'administration.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Maurice Soubirou complète ces rapports par plusieurs informations :

Le Parc Naturel Marin

La mission du PNM animée par Anne Littaye a été discutée après que le rapport final ait été transmis au Ministère de l'Ecologie du Développement durable et de l'Environnement.

La dernière étape qui consiste en la publication d'un décret ministériel se fait attendre et dépendrait à présent de la loi de finances 2014.

SAUVEGARDE DU SITE NATUREL DES QUINCONCES ST-BRICE

Association loi 1901 fondée en 1989 - 7 rue du Colonel-Bordes - BP 35 - 33510 Andernos-les-Bains
Téléphone : 05 56 82 46 16 - Courriel : contact@quinconces.org - Internet : www.quinconces.org

L'accident à l'usine Smurfit-Kappa

L'explosion d'une cuve de liqueur noire, produit hautement toxique, survenue le 5 juillet 2012 sur le site de l'usine à Biganos, avait provoqué une grave pollution des eaux du Bassin d'Arcachon.

Les professionnels de la pêche et de l'ostréiculture et les associations environnementales ont porté plainte, et le Procureur de la République a déféré l'affaire au pénal. Notre association s'est déclarée solidaire de cette action par l'intermédiaire de la CEBA. Verdict le 10 septembre.

Des changements à la CEBA

Après l'adoption de nouveaux statuts, le président Jean Mazodier qui ne souhaitait pas solliciter un nouveau mandat, a été remplacé par 3 coprésidents : Françoise Branger, Marie-Hélène Ricquier et Jacques Storelli. Maurice Soubirou a demandé à notre vice-présidente Marie-Hélène Ricquier de représenter la Sauvegarde des Quinconces au conseil d'administration de la CEBA, qui réunit à ce jour 29 associations membres, représentant environ 6 000 adhérents.

De l'historique du site

À l'occasion du 25^{ème} anniversaire de notre association, Maurice Soubirou a souhaité rétablir une certaine vérité quant à l'histoire de la sauvegarde du site.

Sans entrer dans les détails, il rappelle que le site était initialement constitué d'une propriété privée sur laquelle était prévu de construire un ensemble pharaonique (marina, centre commercial, lotissements etc.), ce qui signifiait l'urbanisation totale du site.

C'est la MIACA, dont notre président-fondateur François Lamoureux était membre, qui imposa la vente de cette propriété à l'État afin d'en assurer la protection. Nous pouvons affirmer que c'est grâce à lui que le site a pu être sauvegardé une première fois de l'appétit des lotisseurs et des promoteurs.

L'opération se réalisa en 1981 par l'acquisition de la majeure partie du site par le Conservatoire du Littoral, le reste (environ 22 hectares) étant acheté par la commune d'Andernos, laquelle s'empressa d'en classer 11 en zone constructible et de monter un nouveau projet immobilier démesuré qui heureusement n'a pas vu le jour. Si par la suite nous sommes arrivés à faire racheter 19 hectares supplémentaires par le Conservatoire du Littoral, c'est grâce à la pression que

nous n'avons cessé d'exercer tout au long de ces 25 années.

LES ACTIONS CONTENTIEUSES

René Picard retrace toutes les actions que l'association a dû engager pour sauvegarder notre site.

Les premières concernent l'implantation des bassins de décantation en pleine zone humide pour désenvaser la halte nautique. Si le Tribunal a donné raison à l'association et condamné la commune à nous verser des indemnités pour frais de justice, il est regrettable que le jugement n'ait été prononcé qu'après l'achèvement des travaux. La commune ayant fait appel de ce jugement, la Cour administrative d'appel a confirmé ce premier jugement, cette fois encore avec indemnités pour frais de justice.

Notre association s'est ensuite opposée à un premier projet de maison médicalisée dans la forêt du Coulin et cette réalisation a été écartée.

Mais un nouveau projet a été envisagé par la commune avec la création d'un EHPAD et d'un centre de soins sur les 3 hectares restés constructibles du secteur du Coulin. Notre association a dû engager une action contre ce projet et attaqué le permis de construire que la commune avait délivré à un promoteur privé pour la construction de l'EHPAD, alors même que la tempête Xynthia venait d'inonder cette zone soumise à deux aléas majeurs : la submersion marine et l'incendie de forêt.



À propos du risque d'incendie de forêt, notre association a déposé un recours contre le PPRIF en ce que le plan classait les 3 hectares dits constructibles de la forêt du Coulin en zone d'aléa moyen (zone orange) alors que tout le massif environnant est classé, logiquement, en zone d'aléa fort (zone rouge). Le commissaire enquêteur rencontré au cours de l'enquête publique précédant la publication de ce PPRIF avait émis une réserve quant à ce classement. Enfin notre association a dû déposer un recours contentieux quand le conseil municipal a approuvé le PLU de la commune avec le maintien des

3 hectares du Coulin en zone constructible, qui a abouti au jugement rendu par le Tribunal administratif le 10 juillet 2013 annulant ce PLU.



LE PLU D'ANDERNOS

Maurice Soubirou commente ce jugement. Il rappelle que le PLU d'Andernos a fait l'objet de 10 recours en annulation : 5 émanant d'associations dont la nôtre, 1 d'un collectif de particuliers, 2 de SCI et 2 de particuliers à titre individuel, auxquels est venu s'ajouter un déféré du Préfet, lequel venait confirmer notre requête contre le classement des 3 hectares du Coulin en zone constructible.

Pour bien marquer l'importance de ces recours, il faut signaler que l'audience du 26 juin au Tribunal administratif était exclusivement réservée à l'examen du PLU d'Andernos. Le Tribunal avait jugé qu'ayant à se prononcer sur des questions semblables portées par les différents recours, ces dernières devaient faire l'objet d'une instruction commune afin de statuer par un seul jugement.

Que pouvons-nous dire de ce jugement ?

Sur la procédure d'élaboration du projet de PLU, le Tribunal a retenu que la concertation qui doit être menée pendant cette période n'a pas été respectée avant que conseil municipal n'approuve ce document.

Un autre point est lié aux insuffisances de l'évaluation environnementale figurant au rapport de présentation du PLU puisque le site fait partie de la zone classée Natura 2000. Notre avocat nous confirme que ces deux raisons auraient suffi à prononcer l'annulation totale du PLU.

Par ailleurs, le Tribunal a procédé à une lecture stricte de la loi Littoral de nature à préserver de manière durable l'ensemble des Quinconces et de la forêt du Coulin.

- La loi Littoral et le SMVM du Bassin d'Arcachon précisent que les coupures d'urbanisation qui présentent une homogénéité physique doivent faire l'objet d'une protection rigoureuse et qu'elle doit être appliquée en particulier à la totalité du site

de St-Brice Les Quinconces Le Coulin qui constitue un espace naturel remarquable (art. L.146-2 du Code de l'Urbanisme) ;

Il sanctuarise ainsi la totalité de cette coupure d'urbanisation et considère comme illégaux les projets visant à la réduction de cette zone (art L.146-4 et L.146-6 du Code de l'Urbanisme), ce secteur faisant en outre partie d'une zone classée ZICO et ZNIEFF.

- La protection de la forêt du Coulin est également basée sur le risque de submersion marine (art. R.111-2 du Code de l'Urbanisme).

La prétention de vouloir édifier une quelconque construction dans ce secteur est reconnue comme entachée d'une erreur manifeste d'appréciation.

- Il est un fait que les auteurs de ce PLU n'ont pas respecté le principe du développement urbain et de la gestion économe de l'espace (art. L.121-1 du Code de l'Urbanisme)

Il faut y ajouter le risque d'incendie tel que défini plus haut.

C'est ce faisceau d'illégalités qui a conduit le Tribunal à prononcer l'annulation du PLU.

Un jugement qui apporte, en 26 pages, la preuve qu'à trop vouloir contourner et ignorer la loi, on en arrive à commettre trop d'irrégularités et qu'un tel comportement a ses limites.

LE SCOT BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE

Jean François Pahun expose ce que doit être un SCOT : un document de planification auquel les différents PLU des communes concernées doivent se conformer, et non l'addition des PLU élaborés par chacune d'elles.

Ce SCOT a été approuvé le 24 juin par le SYBARVAL, organisme chargé de son élaboration et composé uniquement des élus. Le SCOT entérine le classement en zone constructible des 3 hectares du Coulin et se trouve donc en parfaite contradiction avec le jugement du Tribunal administratif qui a annulé le PLU de la commune d'Andernos.

En conséquence notre association a adressé au président du SYBARVAL un recours gracieux pour correction de cette anomalie, ainsi qu'un acte déclaratif au Préfet de la Gironde afin que, dans le cadre de son contrôle de légalité, il exige la modification qui s'impose.

L'AGRÈMENT DE L'ASSOCIATION

Marie-Hélène Ricquier explique que l'agrément de notre association pour la protection de l'environnement (art.

L.141-1 du Code l'Environnement) vient prochainement à expiration.

Nous avons déposé auprès du Préfet de la Gironde un dossier de demande de renouvellement, détaillant les actions menées par notre association pour la défense de l'environnement.

LE PROJET D'EXTENSION DU PORT DU BÉTEY

Notre association est intervenue dans l'enquête publique parce que le dossier impactait le site des Quinconces en ce qu'il prévoyait le dépôt des vases du port et du chenal d'accès dans les bassins de décantation dont nous contestons la légalité. En tenant compte de nos observations, le commissaire enquêteur a émis un avis défavorable au projet.

LES PROBLÈMES DE L'OSTRÈCULTURE

Jacques Ridet a fait part des inquiétudes de la profession sur les problèmes du naissain et l'inquiétante mortalité des huîtres matures au cours des derniers mois.

LA GESTION DU SITE

Marie-Hélène Ricquier informe de la reconduction cet été du pâturage itinérant et souligne son utilité dans la régulation des baccharis aux Quinconces.

Le rapport complet sur la gestion du site, établi et présenté par Benjamin Viry, conservateur, devant le Comité de gestion auquel nous participons, est consultable dans notre local de la Maison du Port.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h et s'achève autour du pot de l'amitié dans notre local à la Maison du Port.

ÇA VEUT DIRE QUOI CE SIGLE ?

CEBA - Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon

EHPAD - Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

MIACA - Mission Interministérielle pour l'Aménagement de la Côte Aquitaine

FNE - France Nature Environnement

PLU - Plan Local d'Urbanisme

PNM - Parc Naturel Marin

PPRIF - Plan de Prévention des Risques Incendie de Forêt

SCI - Société Civile Immobilière

SCOT - Schéma de Cohérence Territoriale

SEPANSO - Société pour l'Étude la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

SMVM - Schéma de Mise en Valeur de la Mer

SYBARVAL - Syndicat du Bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre

ZICO - Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux

ZNIEFF - Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique faunistique et Floristique

Ça s'est passé...

• Jeudi 26 août Un EHPAD à Andernos

Pose de la première pierre d'une maison médicalisée pour personnes âgées dépendantes.



Aucun des projets de la commune pour implanter un EHPAD - au Coulin ou ailleurs - n'ayant abouti car déraisonnables, il s'agit maintenant d'une opération privée sur un terrain privé d'un hectare environ, situé à l'angle de l'avenue des Colonies et du boulevard Daniel-Dignaux.

Cette construction comble enfin le retard d'Andernos, dernière commune du Bassin d'Arcachon qui ne disposait pas d'un tel établissement et qui faisait cruellement défaut.

• Jeudi 29 août-dimanche 1^{er} septembre Pâturage aux Quinconces

Après y avoir entamé son séjour estival de deux mois à Andernos, le troupeau de moutons et de chèvres est revenu aux Quinconces pour entretenir la prairie défrichée autour des réservoirs.

À cette occasion, une équipe d'ARTE est venu filmer une séquence pour les besoins d'un documentaire sur les plantes invasives en Europe.

Les services rendus par le pâturage dans la régulation du baccharis et l'entretien du paysage ont été expliqués devant la caméra par Aurélien Caillon, chargé de mission au Conservatoire botanique Sud Atlantique. Diffusion au printemps 2014.



Le dimanche suivant, escorté jusqu'à Arès par un public nombreux, le troupeau a entamé sa transhumance de retour vers les forêts médocaines où il passera l'hiver.

• Mercredi 25 septembre La commune fait appel

Contre tout entendement, la commune d'Andernos a présenté une requête devant la Cour d'Appel de Bordeaux en vue d'obtenir l'annulation du jugement du Tribunal administratif, annulant le PLU d'Andernos.

Maître JP Hounieu s'est immédiatement constitué dans l'intérêt de notre association. Gageons que les 10 autres requérants de la première instance feront de même.

Les parties ont deux mois pour présenter leurs mémoires.

• Jeudi 10 septembre Smurfit relaxé !

Contre toute attente, le Tribunal correctionnel de Bordeaux a innocenté l'usine Smurfit de la grave pollution des eaux de l'Eyre et du Bassin d'Arcachon après l'explosion d'une cuve survenue le 5 juillet 2012.

Le Parquet a fait appel de ce jugement incompréhensible, ainsi que les parties civiles, ostréiculteurs, pêcheurs professionnels et associations environnementales – dont la nôtre à travers la CEBA.

• Mercredi 11 septembre Une plante rare autour de la Maison du Port

Le Service environnement nous signale la présence massive, aux alentours de la Maison du Port, d'une plante rare, la scille d'automne, avec son cortège d'insectes butineurs.



La scille d'automne (*Scilla autumnalis*) est une plante vivace bulbeuse de taille modeste (10 à 20 cm), appartenant à la famille des liliacées.

Avec sa fleur mauve, elle ressemble à une petite jacinthe. Elle est protégée dans plusieurs régions de France.

Déjà observées précédemment sur le site à proximité du Cirès, c'est la première fois qu'elle fait son apparition de ce côté.



Il a été demandé aux Services techniques d'éviter de tondre les pelouses de ce secteur. Quelques jours plus tard, les tondeuses municipales entraient en action...

• Samedi 14-dimanche 15 septembre

Nature et Patrimoine

Dans le cadre du Mois du Patrimoine à Andernos, l'association des chasseurs (ACCA) et la Sauvegarde des Quinconces présentaient une exposition sur la faune et la flore du site dans la salle du Broustic.

Le samedi après-midi avait lieu une visite guidée gratuite.

• Mardi 15 octobre Nouvelle action en faveur du Parc Naturel Marin

Plus aucune information de parvenant, le PNM semble en panne.

Pour relancer le processus de sa finalisation, la CEBA a organisé une grande réunion au siège du Comité Régional de la Conchyliculture.

Les professionnels de la mer (pêcheurs et ostréiculteurs), la CEBA, la SEPANSO et FNE ont cosigné une lettre au Premier Ministre pour lui

rappeler l'importance et l'urgence pour le Bassin d'Arcachon de créer le PNM, mais aussi les engagements de la France en matière d'aires marines protégées.

La question sera soulevée par FNE à l'occasion du 3^{ème} Congrès International des Aires Marines Protégées qui se tient fin octobre à Marseille et en Corse.

Dates à retenir :

• Jeudi 24 octobre Audience au Tribunal

Le Tribunal administratif de Bordeaux devra se prononcer sur le recours que nous avons déposé en mars 2011 contre le PPRIF d'Andernos.

En effet, celui-ci classe en zone d'aléa moyen (orange) les 3 hectares constructibles du Coulin, alors que l'ensemble du massif forestier qui l'entoure est classé en zone d'aléa fort (rouge), et ce malgré l'avis réservé du commissaire enquêteur.

• Samedi 7 décembre Cabanes en fête

Comme toujours, des animations en continu seront proposées dans notre local à la Maison du Port.

Plusieurs associations amies membres de la CEBA seront également présentes dans le cadre de l'événement.

• Début février 2014 Dîner d'hiver

Notre rendez-vous hivernal aura lieu le premier ou le deuxième vendredi de février, comme les années précédentes, salle du Broustic.

Toutes les précisions nécessaires vous seront communiquées en temps et en heure.

Les visites guidées

En toute saison, notre guide naturaliste Laurence Plancher se fera un plaisir de faire (re)découvrir le site des Quinconces St-Brice aux groupes d'environ 10 à 15 personnes qui en feront la demande.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'association (Maurice Soubirou, 05 56 82 46 16).

VOTRE CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2013-2014

Président : Maurice SOUBIROU
Vice-présidents : René PICARD et Jean-François PAHUN
Secrétaire : Annie ROUX
Trésorière : Christine MEYNARD

Administrateurs : Bernadette ANTONINI, Francis DALET, Michel DUTROP, Georges-Michel FOURGEOT, Josiane GIRAUDEL, Claude PERREAUD, Jacqueline REINHARDT, Marie-Hélène RICQUIER et Jacques RIDEL

Imprimé sur papier recyclé